



Le lundi 18 décembre 2017

Aux parents du service de garde

Objet : Hausse des tarifs en service de garde en milieu scolaire – au 1^{er} janvier 2018

Madame,
Monsieur,

La présente vise à vous informer que le montant journalier pour les services de garde en milieu scolaire s'élève à 8,20 \$ pour une fréquentation régulière à compter du 1^{er} janvier 2018, conformément aux modalités prévues dans les règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année 2017-2018.

Le tarif pour les journées pédagogiques restera le même soit 9,00 \$.

Ce nouveau tarif correspond à l'indexation du montant journalier de 8,15 \$ en vigueur jusqu'au 31 décembre 2017 au taux de 0,82 % arrondi au 0.05 \$ le plus près. Le taux d'indexation pour 2018 correspond à la variation en pourcentage de l'indice du prix à la consommation du Québec (IPC Québec), excluant l'alcool et le tabac entre le 1^{er} octobre 2016 et le 30 septembre 2017.

Nous vous remercions de l'attention particulière que vous porterez à la présente et nous vous prions d'accepter nos sincères salutations.



Directrice